



Communiqué

Date: 29 octobre 2015

Financement par les émoluments dans les cantons et les communes

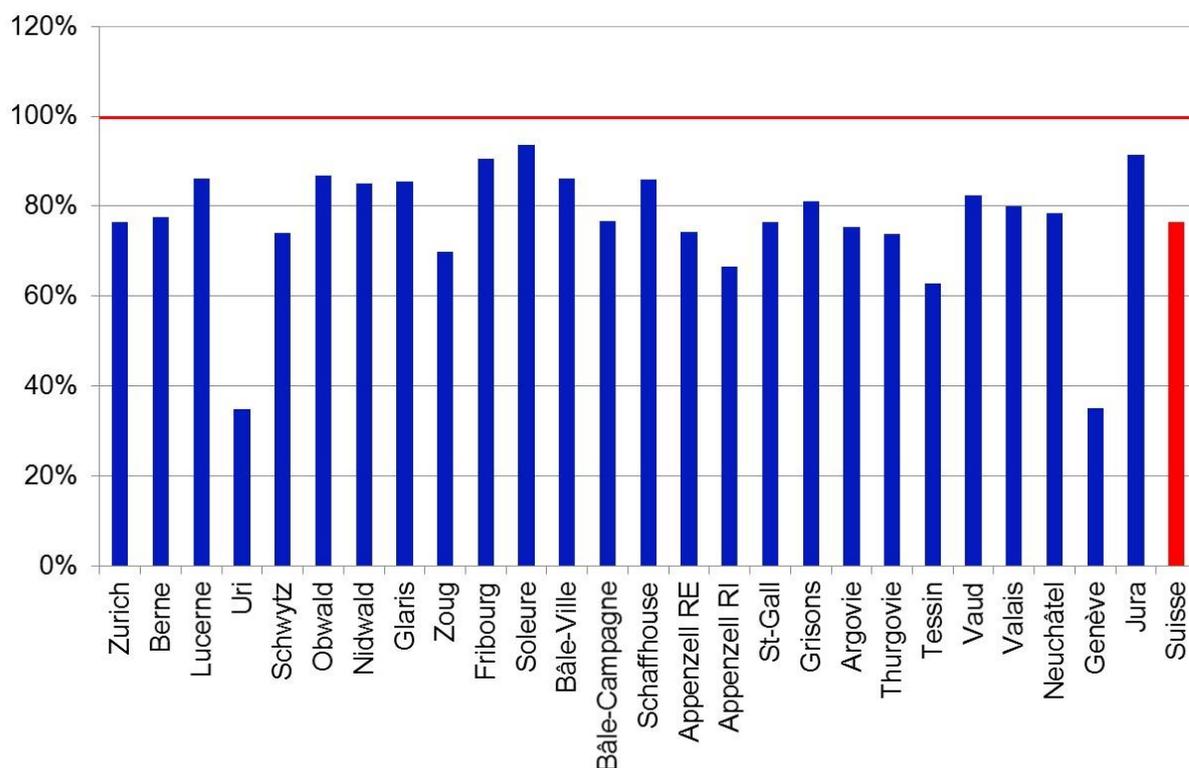
Selon l'indice du financement par les émoluments dans les cantons et les communes calculé par l'Administration fédérale des finances (AFF), en 2013, près de 76 % des coûts enregistrés dans des groupes fonctionnels choisis ont en moyenne été financés par des émoluments. Ce chiffre-clé est inférieur à celui de l'année précédente pour la première fois depuis 2008. Il met en parallèle les recettes que les pouvoirs publics tirent des émoluments dans certains groupes fonctionnels et les coûts correspondants.

L'indice reflète l'utilisation des émoluments pour le financement des groupes fonctionnels (fonctions) affichant les plus fortes recettes tirées de ces émoluments. Ces fonctions sont les offices de la circulation routière et de la navigation, les questions juridiques, l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Le graphique ci-dessous présente les résultats par canton pour l'année 2013 et pour l'ensemble des groupes fonctionnels choisis. A ce niveau d'agrégation, aucun canton ne présente de coûts inférieurs aux recettes provenant des émoluments. On observe des différences importantes entre les cantons. Ceux dans lesquels les valeurs sont basses, comme Genève et Uri, financent une majeure partie des dépenses dans les domaines considérés par des impôts plutôt que par des émoluments (par ex. la gestion des déchets dans le canton de Genève) ou ont confié l'exécution de certaines tâches à des entreprises publiques n'appartenant pas au secteur des administrations publiques (par ex. la gestion des déchets dans le canton d'Uri). En revanche, les recettes provenant des émoluments couvrent dans les domaines cités presque tous les coûts dans les cantons affichant des valeurs élevées (par ex. Soleure, Jura et Fribourg).

Les indices partiels présentent les résultats selon chaque fonction¹. Comme c'était déjà le cas en 2012, un indice partiel, qui concerne le financement des offices de la circulation routière par des émoluments, est frappant. La moyenne suisse atteint 116 % et se situe au-dessus du seuil d'équilibre entre les recettes provenant des émoluments et les coûts. La moitié des cantons affichent des valeurs parfois très supérieures à la moyenne. En ce qui concerne les indices partiels relatifs aux autres groupes fonctionnels, les recettes tirées des émoluments ne dépassent les coûts que dans des cas isolés, et la moyenne suisse varie entre 69 % et 79 %.

¹ La documentation de base destinée aux médias contient des informations détaillées sur les indices partiels et la méthode utilisée.

Financement des services publics par les émoluments dans les cantons et les communes en 2013



L'AFF publie l'indicateur du financement par les émoluments dans les cantons et les communes en réponse à la motion Steiner (06.3811) «Transparence en matière d'émoluments». L'auteur de cette motion demande au Conseil fédéral de réaliser et de publier chaque année une enquête consacrée à la charge que représentent les émoluments en Suisse, sur le modèle de l'enquête intitulée «Charge fiscale en Suisse». L'indice est calculé à partir des données de la statistique financière suisse (elle-même fondée sur la comptabilité financière des cantons et des communes) et ne nécessite pas d'enquête supplémentaire. Il respecte le principe de la couverture des coûts et permet de comparer les recettes des émoluments enregistrées par un groupe fonctionnel donné (par ex. office de la circulation routière, gestion des déchets) avec les dépenses correspondantes. Il est ainsi possible d'identifier dans chaque canton les domaines où ces recettes sont supérieures ou inférieures aux coûts comptabilisés. Compte tenu de l'hétérogénéité des pratiques de comptabilisation des cantons et des communes, le calcul comporte de nombreuses difficultés méthodologiques. Les écarts par rapport au seuil de 100 %, qui correspond à l'équilibre entre les recettes provenant des émoluments et les dépenses, doivent donc être analysés avec prudence. Cependant, une différence entre les recettes et les coûts peut au moins être interprétée comme le premier signe d'une éventuelle disproportion entre les émoluments et les prestations.

Renseignements:

Sarah Pfäffli, Communication, Administration fédérale des finances, tél. 058 469 18 34,
Sarah.Pfaeffli@efv.admin.ch

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Documentation de base
- Données de base